Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201214-20251128-2025_60-DE

DÉLIB. 2025-60

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2025

Date de convocation
21.11.2025

Date d'affichage
21.11.2025

Nombre de conseillers

En exercice	18
Présents	13
Votants	15

L'an deux mille vingt cinq
le vendredi 28 novembre à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - M. Dominique PRIGENT - Mme Patricia MARTIN - Mme Annie JOUANJAN - M. Jacques BROUDER - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick GEFFROY - Mme Florence QUATTRIN - M. Frédéric COURTEIL - Mme Gwénaëlle BRIGOT - M. Yann DASPREMONT - Mme Monique LE VOGUER - M. Jean-Pierre THOMAS
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Roselyne DESCAMPS - M. Evence LE GOAS

Absents non excusés : M. Pascal AUBERT

Absents représentés :
M. David RADUFE représenté par Mme Patricia MARTIN
Mme Marie-Annick THOMAS représentée par Mme Marie-Françoise LIMPALAER

Mme Marie-Annick GEFFROY a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Ouvertures dominicales 2026

Il est rappelé que le maire peut exceptionnellement accorder une dérogation à la règle du repos dominical des salariés travaillant dans les établissements de commerce de détail situés sur sa commune.

Ainsi, l'article L. 3132-26 du code du travail dispose que « Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 DEC. 2025

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201214-20251128-2025_60-DE

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »

De plus, le Conseil d'État a précisé que la dérogation permettant l'ouverture dominicale, accordée par arrêté réglementaire du maire, ne peut l'être qu'à l'égard d'une catégorie d'établissements exerçant la même activité commerciale, sans pouvoir être limitée à un seul établissement.

Des demandes nous ont parvenues pour des ouvertures dominicales sur l'année 2026 des magasins suivants :

NOZ	AU FIL DES MARQUES	CENTRAKOR
29 novembre 2026	11 janvier 2026	22 novembre 2026
06 décembre 2026	29 novembre 2026	29 novembre 2026
13 décembre 2026	06 décembre 2026	6 décembre 2026
20 décembre 2026	13 décembre 2026	13 décembre 2026
27 décembre 2026	20 décembre 2026	20 décembre 2026

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants,

- ***D'ÉMMETRE*** *un avis favorable à la demande du commerçant* ***NOZ*** *et à la catégorie d'établissements exerçant la même activité commerciale pour les dates énoncées ci-dessus.*
- ***D'ÉMMETRE*** *un avis favorable à la demande du commerçant* ***AU FIL DES MARQUES*** *et à la catégorie d'établissements exerçant la même activité commerciale pour les dates énoncées ci-dessus.*
- ***D'ÉMMETRE*** *un avis favorable à la demande du commerçant* ***CENTRAKOR*** *et à la catégorie d'établissements exerçant la même activité commerciale pour les dates énoncées ci-dessus.*
- ***D'AUTORISER*** *Mr le Maire à prendre les arrêtés nécessaires en application de la présente délibération.*
- ***D'AUTORISER*** *Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.*

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

MAIRIE DE LANVOLLON 22290

La secrétaire de séance
Marie-Annick GEFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 DEC. 2025